Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques, Protection
de la biodiversité,
Faune et Parcs

Québec

MÉTADONNÉES

Liste des subventions octroyées par bénéficiaire du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)

Contexte

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) a été institué en remplacement du Fonds vert lors de la sanction, le 1er novembre 2020, de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification.

Le FECC est un fonds spécial entièrement consacré à la lutte contre les changements climatiques. À ce titre, il vise des mesures de réduction des émissions de GES, d'adaptation aux impacts des changements climatiques et d'électrification de l'économie. L'intégralité des revenus issus du marché du carbone y est versée.

Les mesures se réalisent au travers des actions du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Ces actions définissent, entre autres, les paramètres d'utilisation des sommes provenant du FECC et sont mises en œuvre par les ministères et organismes partenaires.

Le détail des subventions octroyées est rassemblé grâce à deux mécanismes de suivi complémentaires : le suivi comptable et le suivi des actions.

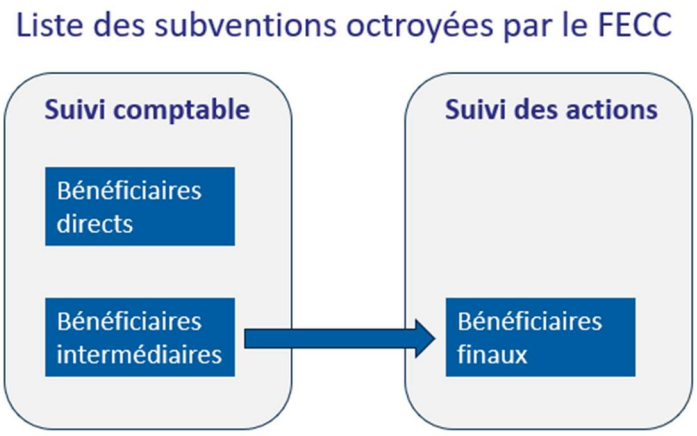

Figure 1. Comparaison des bénéficiaires présentés dans le suivi comptable et dans le suivi des actions

Le suivi comptable du FECC est réalisé en continu lorsque les ministères et organismes partenaires inscrivent les dépenses au fur et à mesure dans le système comptable gouvernemental. Ces inscriptions regroupent les bénéficiaires directs du FECC.

Il y a des cas où le bénéficiaire direct sert d'intermédiaire pour redistribuer les sommes à des tiers qui eux réaliseront des projets de lutte aux changements climatiques. Les informations de cette redistribution ne sont pas disponibles dans le suivi comptable et les informations sont collectées via le suivi des actions. Ce suivi des actions permet d'obtenir une liste des bénéficiaires finaux et de détailler la redistribution effectuée par les bénéficiaires intermédiaires. Plus spécifiquement, pour certaines actions dans le secteur du transport, les sommes transigent par le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Pour d'autres actions, l'intermédiaire peut par exemple être un organisme subventionnaire de la recherche scientifique ou un organisme à but non lucratif à qui est confiée la gestion d'un programme. Il est à noter que les ministères et organismes qui ont fourni les données sont responsables de leur qualité.

Structure des données ouvertes

Structure des données ouvertes

1_Beneficiaires_compt XXXX-XXXX

2_Beneficiaires_actions XXXX-XXXX

Détail des champs disponibles par fichier

1_Beneficiaires_compt_XXXX-XXXX

Liste des subventions octroyées directement par le FECC pour une année financière (XXXX-XXXX) selon le suivi comptable effectué. L'année financière débute au 1er avril de la première année indiquée et se termine au 31 mars de la 2ème année indiquée.

Champ	Description
Plan_action	Plan d'action duquel fait partie l'action.
Nom_action	Titre de l'action.
Ministere	Ministère ou organisme responsable de l'action.
Nom_ben_direct	Nom du bénéficiaire direct.
Subvention	Montant de la subvention octroyée, en dollars.

2_Beneficiaires_finaux_XXXX-XXXX

Liste des subventions octroyées indirectement par le FECC à des bénéficiaires finaux pour une année financière (XXXX-XXXX) selon le suivi effectué des actions. L'année financière débute au 1er avril de la première année indiquée et se termine au 31 mars de la 2ème année indiquée.

Champ	Description
No_action	Numéro de l'action.
Nom_action	Titre de l'action.
Ministere	Ministère ou organisme responsable de l'action.
Nom_ben_fin	Nom du bénéficiaire final
Subvention	Montant de la subvention octroyée, en dollars.
Cat_ben_int	Catégorie de l'intermédiaire par lequel les sommes transigent avant d'être octroyées aux bénéficiaires finaux (Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) ou Autres)